

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



9 avril 2021

Avril : accueils Carsat ouverts, rendez-vous maintenus ■

Accueils Carsat Auvergne ouverts

En dépit de l'épidémie du Coronavirus Covid-19 et du confinement à partir du 6 avril, la Carsat continue d'assurer ses missions de service public : paiement des retraites garanti, maintien des rendez-vous avec nos conseillers retraite et assistants sociaux, soutien aux publics fragiles, visites en entreprise maintenues...

En dépit de l'épidémie du Coronavirus Covid-19 et du confinement à partir du 6 avril, la **Carsat continue d'assurer ses missions de service public.**

Paiement des retraites garanti

Le paiement des retraites est garanti et sera effectué à la date habituelle.

Le traitement des dossiers se poursuit. **La Carsat rappelle qu'il faut déposer sa demande de retraite 6 mois avant la date souhaitée.**

Maintien des rendez-vous retraite dans nos agences

La Carsat accueille le public uniquement sur rendez-vous. Sauf exception, les rendez-vous programmés sont maintenus dans nos agences. Les assurés sont prévenus pour tout report de rendez-vous. Des rendez-vous téléphoniques peuvent aussi être proposés. Comme dans toutes les administrations, le port du masque est obligatoire en agence retraite.

Démarches retraite en ligne

Il est possible de demander sa retraite personnelle ou demander la retraite de réversion (lors du décès du conjoint) directement en ligne en créant son espace personnel sur www.lassuranceretraite.fr Pour la demande de retraite personnelle, la Carsat rappelle qu'il faut la réaliser 6 mois avant la date de départ choisie.

Dans l'espace personnel, les salariés et retraités ont accès à leurs informations personnalisées et peuvent poser les questions via le service « Poser une question ».

Rendez-vous maintenus avec les assistants sociaux

L'accueil du Service social reste ouvert sur rendez-vous. Les assurés seront prévenus pour tout report de rendez-vous. Port du masque obligatoire.

Action sociale : interventions à domicile et actions connectées maintenues

Les actions collectives, ateliers, conférences sont suspendus jusqu'au 17 mai.

Les actions connectées ou à distance sont quant à elles maintenues (webconférences...).

Les aides et interventions à domicile auprès des retraités sont maintenues (sur accord du retraité). Des contacts par téléphone sont réalisés à l'attention des publics les plus fragiles.

Prévention Risques professionnels

Les visites en entreprise sont maintenues. Les actions collectives sont reportées. L'espace Entreprises du Siège est ouvert sur rendez-vous.

Contact : www.carsat-auvergne.fr @LinkedIn

À propos de la Carsat Auvergne

La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (Carsat) est un organisme de Sécurité sociale. Organisme privé chargé de la gestion d'un service public, il intervient auprès des **salariés, des travailleurs indépendants** (depuis janvier 2020), des **retraités, des personnes en situation de fragilité** et des **entreprises** des 4 départements auvergnats. Depuis son Siège social situé à Clermont-Ferrand et au travers de son réseau d'agences retraite et

Contact presse :

Nathalie Ribaud - Tél. 04 73 42 82 08 – 06 72 36 36 92 - ✉ nathalie.ribaud@carsat-auvergne.fr
www.carsat-auvergne.fr, rubrique Nous connaître/Communiqués et dossiers de presse

unités territoriales de Service social, la Carsat Auvergne est l'interlocuteur en région au titre de la retraite, de l'action sociale et des risques professionnels. Elle assure ses missions sous l'égide de deux établissements publics : la Caisse nationale d'Assurance Vieillesse (l'Assurance Retraite) et la Caisse nationale d'Assurance Maladie (l'Assurance Maladie).

Ses missions : **préparer et payer la retraite par répartition, accompagner les assurés fragilisés par un problème de santé ou de perte d'autonomie, prévenir les risques professionnels, assurer la santé et la sécurité au travail.**

Son **offre de service est large** : **accompagnement** personnalisé des assurés pour préparer la retraite, **formation** en matière de prévention des risques professionnels mais aussi **offre numérique** pour simplifier les démarches des assurés comme entre autres la demande de retraite tous régimes en ligne.

L'organisme auvergnat compte près de **500 salariés** répartis sur les 4 départements. Il a versé en 2020 plus de **3,2 milliards d'euros** à plus de **350 000 retraités** du régime général. Il accompagne les assurés fragilisés (**9 353** assurés aidés par le Service social) et les seniors. Il couvre plus de **330 000** salariés du risque accident du travail et maladie professionnelle et accompagne les entreprises dans leurs actions de prévention.

cf. fiche presse Carsat Auvergne

www.carsat-auvergne.fr / [@LinkedIn](#)

Contact presse :

Nathalie Ribaud - Tél. 04 73 42 82 08 – 06 72 36 36 92 - ✉ nathalie.ribaud@carsat-auvergne.fr
www.carsat-auvergne.fr, rubrique Nous connaître/Communiqués et dossiers de presse